

Séance
ordinaire du 18
septembre
2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME (18^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À
COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL DE VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications, ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.09.457

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.09.458

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Adoption de la politique-cadre sur la gouvernance en matière d'accès à l'information, de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

FINANCES

4. Autorisation de présentation d'une demande de prolongation de délai pour une convention financière avec le Ministère des Affaires municipales.
5. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2023.
6. Radiation des comptes à recevoir.
7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets de 755 200\$ qui sera réalisé le 25 septembre 2023.
8. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269.
9. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.

10. Autorisation de la demande de changements ME-08 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation au directeur du service des travaux publics d'assister à la tournée Fer et Eau
12. Autorisation à la responsable aquatique d'assister au symposium de l'Association des responsables aquatiques du Québec.

LOISIRS

13. Autorisation de prêt d'estrades à l'école du Mistral.
14. Autorisation de pont payant au profit du Club de patinage de vitesse de La Mitis.
15. Autorisation d'utilisation du terrain de l'ancien stade du centenaire à la fédération québécoise des clubs quad pour la dispense d'un cours de conduite.

TRAVAUX PUBLICS

16. Autorisation de renouvellement d'adhésion à Réseau environnement.
17. Autorisation d'octroi de contrat pour la mise à jour des plans et devis et gestion de l'appel d'offres – projet de réfection du boulevard Jacques-Cartier et rue Benoît-Quimper.
18. Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 pour la réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux.

URBANISME

19. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1699, rue Lindsay.
20. Autorisation de prolongation de mandat de la collecte des matières organiques – I.C.I.
21. Autorisation de mandat supplémentaire à madame Valérie Delisle-Gagnon biologiste dans le dossier du lac du Gros Ruisseau.

AFFAIRES NOUVELLES

22. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section Mont-Joli.
23. Résolution pour demander à telus d'améliorer la couverture cellulaire au lac du Gros-Ruisseau.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

23.09.459

ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION, DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements a été modernisée en 2022;

CONSIDÉRANT QUE les Villes doivent maintenant avoir un comité sur l'accès à l'information et aux renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité doit établir une politique cadre sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels concernant entre autres la cueillette, la communication, la confidentialité la conservation et la destruction de ces renseignements qui sera publiée sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité voulait également inclure à la politique-cadre l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit également voir à la gestion des incidents de confidentialité des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'une directive concernant la gestion des incidents de confidentialité sera publiée sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité a présenté ladite politique et recommande au conseil municipal de l'adopter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la politique-cadre de gouvernance en matière d'accès à l'information, de confidentialité et de protection des renseignements personnels et de la directive sur la gestion des incidents de confidentialité qui en découle.

FINANCES

23.09.460

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) n'a pas encore donné son autorisation pour effectuer le faucardage du myriophylle à épis dans le lac du Gros-Ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ont obtenu une aide financière via le programme d'aide financière Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande une prolongation de la durée de la convention d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – 2023-000674 pour une période supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

23.09.461

DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu dont les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2023, le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2023 qui totalise un montant de 870 482, dont 670 306\$ pour les taxes foncières et 200 176\$ pour les autres comptes.

23.09.462

RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la radiation des comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3008 89	Éric Roussel	3 679.30\$
D 3008 95	Ariel Wolf	391.73\$
D 3009 88	Emmanuel Deschênes	391.27\$
D 3010 05	Isabelle Corbin	4 968.45\$
D 3010 26	9147-1227 Québec inc.	267.56\$

D 3011 00	Noémie Chouinard	61.19\$
D 3011 51	Alicia Parent	191.17\$
D 3011 79	Nathalie Dubé	318.40\$
D 7999	Divers loisirs – Club de boxe Éric Roussel	1026.00\$

23.09.463

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 755 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 755 200 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2006-1129	156 400 \$
2008-1185	340 400 \$
2011-1269	258 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait le 11 septembre 2023, un emprunt au montant de 755 200\$ sur un emprunt original de 1 648 800\$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 11 septembre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets, qui sera réalisé le 25 septembre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault, appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	135 800 \$	
2025.	143 100 \$	
2026.	150 700 \$	
2027.	158 500 \$	
2028.	167 100 \$	(à payer en 2028)
2028.	0\$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 25 septembre 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269, soit prolongé de 14 jours.

23.09.464

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2006-1129, 2008-1185 ET 2011-1269

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	18 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 septembre 2023
Montant :	755 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 septembre 2023, au montant de 755 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

135 800 \$	5,60000 %	2024
143 100 \$	5,60000 %	2025
150 700 \$	5,60000 %	2026
158 500 \$	5,60000 %	2027
167 100 \$	5,60000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,60000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

135 800 \$	5,60000 %	2024
143 100 \$	5,45000 %	2025
150 700 \$	5,25000 %	2026
158 500 \$	5,25000 %	2027
167 100 \$	5,15000 %	2028

Prix : 98,85400

Coût réel : 5,67783 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

135 800 \$	5,71000 %	2024
143 100 \$	5,71000 %	2025
150 700 \$	5,71000 %	2026
158 500 \$	5,71000 %	2027
167 100 \$	5,71000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,71000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS** est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté , appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite de **CD DE MONT-JOLI -**

EST DE LA MITIS pour son emprunt par billets en date du 25 septembre 2023 au montant de 755 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2006-1129, 2008-1185 et 2011-1269. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

23.09.465

AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2023;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le vendredi 8 décembre 2023, et ce, à la salle des conseillers du 40, avenue de l'Hôtel de Ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

Ferme Gérard Beaulieu et Fils	avenue du Sanatorium Lots 4 072 138, 4 072 820, 4 072 818, 4 072 819, 6 155 034, 4 072 208
Jean-Pierre St-Amand Inc 9393-0477 Québec Inc.	1240, boul. Jacques-Cartier 1367-1371, boul. Jacques-Cartier
Jérôme Dubé et Karyne Landry	1542, rue des Oblats
Geneviève Gagnon-Morissette	1754, boul. Jacques-Cartier
Mathieu Beaulieu et Shaning Parent	1658, rue Aubin
Michel D'Amours	1676, rue Saint-Onge

23.09.466

AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS ME-08 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement suivante :

ME-08 plomberie 11 771.80\$ plus les taxes

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.09.467

AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ASSISTER À LA TOURNÉE FER ET EAU

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics, à assister à la tournée Fer et Eau qui aura lieu le 3 octobre prochain à Rimouski, et ce, au coût de 225\$ plus les taxes.

23.09.468

AUTORISATION À LA RESPONSABLE AQUATIQUE D'ASSISTER AU SYMPOSIUM DE L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Daisy Bélanger, responsable aquatique à assister au symposium de l'Association des responsables aquatiques du Québec, qui se tiendra le 16 novembre prochain à Brossard, et ce, au coût de 175\$ plus les taxes.

Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

LOISIRS

23.09.469 AUTORISATION DE PRÊT D'ESTRADES À L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt d'estrades à l'école du Mistral situées près des terrains de soccer pour les utiliser au terrain de football permettant ainsi d'augmenter la capacité d'accueil de spectateurs.

23.09.470 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de patinage de vitesse de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 23 septembre de 10h à 14 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie. Les responsables devront s'assurer que les enfants participant à la collecte soient sous la supervision d'un adulte et les animaux de compagnie ne peuvent être présents aux différents points de collecte.

23.09.471 AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN DE L'ANCIEN STADE DU CENTENAIRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUAD POUR LA DISPENSE D'UN COURS DE CONDUITE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Fédération québécoise des clubs quad à utiliser le terrain de l'ancien Stade du Centenaire les fins de semaine du 14 et 21 octobre prochains afin d'y dispenser des cours de conduite de véhicules hors-route.

TRAVAUX PUBLICS

23.09.472 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Réseau Environnement pour l'année 2023-2024, et ce, au coût de 344.93\$ plus les taxes.

23.09.473 AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS ET GESTION DE L'APPEL D'OFFRES – PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER ET RUE BENOÎT-QUIMPER

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat pour la mise à jour des plans et devis et gestion de l'appel d'offres – projet de réfection du boulevard Jacques-Cartier et rue Benoît-Quimper à la firme d'ingénierie AtkinsRéalis, et ce, au montant de 19 500\$ plus les taxes.

23.09.474 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE TARDIF ET DU RANG DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Eurovia Québec Construction inc. a présenté une demande de paiement no 3 pour la réfection des infrastructures de la route Tardif et du rang des Bouleaux;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 3 et la recommandation de la firme Tetra Tech et du directeur du service des finances, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 13 930.45\$ incluant les taxes à Eurovia Québec Construction inc.

URBANISME

23.09.475

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1699, RUE LINDSAY

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation de la remise isolée et du garage isolé. La norme en vigueur exige que la marge de recul latérale minimale soit de 1,5 mètre lorsque le mur comprend une fenêtre donnant sur la ligne de terrain ainsi qu'une distance minimale de 2 mètres entre la remise et le garage isolés.

CONSIDÉRANT que le garage isolé et la remise isolée ont été construits avant 1980 et que le propriétaire souhaite cristalliser son droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 31 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.09.476

AUTORISATION DE PROLONGATION DE MANDAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES – I.C.I.

CONSIDÉRANT QUE les mesures 21 et 22 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de la Mitis visaient l'implantation de la collecte des matières organiques auprès de l'ensemble des institutions, commerces et industries (I.C.I.) par bacs roulants ou par conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'implantation de cette collecte, il a été entendu que les collectes se feraient groupées par MRC pour faciliter les démarches et avoir un meilleur prix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli par ses résolutions 21.02.75 et 21.07.385 avait mandaté la RITMR Matapédia-Mitis d'être responsable de gérer les appels d'offres pour l'acquisition de bacs roulants et des conteneurs et la collecte des I.C.I. de la MRC de La Mitis et que suite à cet appel d'offres, la Ville avait retenu les services de Bouffard Sanitaire Inc. devenu Matrec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine le 31 décembre 2023 et que l'article 4.5 permet de renouveler une (1) fois le contrat pour une période d'une année supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mentionné en juin 2023 son intention de déclaration de compétence en gestion des matières résiduelles, comprenant la collecte, afin de faire un regroupement au niveau régional et qu'il est ainsi recommandé d'arrimer la date de fin de l'ensemble des contrats de collecte au 31 décembre 2024 pour le prochain contrat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 4.3 du PGMR conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis vise à poursuivre l'implantation de la collecte des matières organiques dans les I.C.I. et l'accompagnement, lorsqu'implanté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a l'intention de poursuivre la collecte des matières organiques par conteneur dans les I.C.I.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de collecte des matières organiques – Secteur des I.C.I. à Matrec Inc. pour une période d'une année supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

23.09.477

AUTORISATION DE MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À MADAME VALÉRIE DELISLE-GAGNON BIOLOGISTE DANS LE DOSSIER DU LAC DU GROS RUISSEAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat supplémentaire à madame Valérie Delisle-Gagnon, biologiste afin de répondre aux questions du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et ce, au montant de 8 500\$ plus les taxes soit 100 heures au taux horaire de 85\$.

AFFAIRES NOUVELLES

23.09.478

ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC – SECTION MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec – section Mont-Joli concernant le traitement de la paye du lieutenant à la prévention. Par la même résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

23.09.479

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À TELUS D'AMÉLIORER LA COUVERTURE CELLULAIRE AU LAC DU GROS-RUISSEAU

Considérant l'importance pour la population de Mont-Joli et ses villégiateurs de pouvoir compter sur une couverture cellulaire de qualité sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que l'on observe une couverture cellulaire déficiente au lac du Gros-Ruisseau, territoire partagé entre la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ;

Considérant qu'une centaine de résidents habitent autour du lac, soit la moitié sur le territoire de la Ville de Mont-Joli et l'autre moitié sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage ;

Considérant que les services cellulaires sont des outils essentiels pour assurer la sécurité des citoyens et l'accès à l'information ;

Considérant qu'une couverture cellulaire déficiente nuit aux interventions d'urgence sur le territoire et met en péril la sécurité des citoyens;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu unanimement de demander à la compagnie Telus, qui assure les services cellulaires au lac du Gros-Ruisseau, d'améliorer la couverture cellulaire sur ce territoire.

23.09.480

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

23.09.481

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 26 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière